

Québec, le 25 mai 2005

À l'attention des développeurs de logiciels – Médecine

## Nouvelle version des fichiers valideurs Amendement n° 89 Corrections apportées à la suite d'une révision de données

### Fichiers valideurs des omnipraticiens

Les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ont convenu de **l'Amendement n° 89**. Les changements de cette entente entreront en vigueur le **1<sup>er</sup> juin 2005**.

Le principal changement noté au niveau des fichiers valideurs consiste à la création du code de forfait 19074. Pour plus de détails, consulter le communiqué n° 017 du 27 mai 2005 que vous trouverez sous peu dans le site Internet de la RAMQ.

Dans la nouvelle version du fichier OMACTARI, il faut noter un ajustement de tarifs pour les codes d'acte 19069 et 19070. Le fichier OMACTAGE dénote un ajustement d'âge pour le code d'acte 09817 et l'ajout des codes d'acte 08306 et 08308.

### Fichiers valideurs des spécialistes

Quelques corrections ont été apportées seulement dans les fichiers SPACMODI et SPACTAGE.

Les [nouveaux fichiers valideurs](#) sont présentement disponibles par télécommunication ou dans le site Internet de la RAMQ.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Roger Gagnon au numéro (418) 682-5127, poste 4626.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle